

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

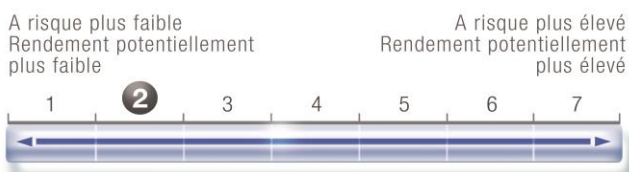
ELLIPSIS SHORT TERM CREDIT FUND

Part PEUR - Code ISIN FR0011055417
Ellipsis Asset Management - Groupe EXANE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM Ellipsis Short Term Credit Fund, de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée d'au moins dix-huit mois, une performance annuelle moyenne nette des frais de gestion supérieure à celle de l'EONIA capitalisé.
- L'indicateur de référence EONIA exprime le taux de marché monétaire européen et est calculé par la Banque Centrale Européenne. La gestion du fonds n'est pas contrainte par cet indicateur de référence, par conséquent la performance du fonds pourra s'écarter sensiblement de celle de son indicateur de référence.
- La stratégie d'investissement est basée sur une gestion discrétionnaire qui exploite la diversité du marché obligataire court terme euro. Le processus d'investissement repose à la fois sur une approche ascendante privilégiant les valeurs en fonction de leurs caractéristiques propres avant de s'intéresser au secteur ou au pays d'activité de l'émetteur, orientant ainsi le choix des émetteurs et les caractéristiques techniques des titres en portefeuille, mais aussi sur une approche macro-économique définissant le risque de taux et de crédit du portefeuille au global. L'approche ascendante se base sur un double moteur de performance : le portage et le resserrement de la prime de risque et capitalise notamment sur la recherche du Groupe Exane.
- Le FCP est investi jusqu'à 100% de son actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des entités publiques ou privées libellés en euros, sans contrainte concernant le type de dettes (taux fixe, taux flottant, tout rang de subordination, obligations datées ou perpétuelles...) et dont la maturité n'excède pas 5 ans. Le FCP investit majoritairement sur des titres court terme émis par des entités privées, notamment des obligations financières senior à hauteur de 60% maximum de l'actif net du fonds. Le FCP est investi jusqu'à 40% de son actif net sur des titres non notés ou de catégorie spéculative (titres dont la notation est inférieure à BBB- ou Baa3 selon les agences de notation officielles ou notation jugée équivalente par la société de gestion, qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences). Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net sur des titres de pays émergents. Le risque obligataire global fait l'objet d'une gestion active à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité au taux comprise entre 0 et +2.
- Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans un but d'arbitrage, de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et action, ainsi que de couverture du risque de change. La somme des expositions à des risques résultant des engagements et des positions en titres ne pourra excéder 200% de l'actif net. Le FCP peut enfin avoir recours aux opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres afin d'optimiser ses revenus.
- Pour cette classe de parts, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11h auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 jour ouvré.
- **Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 18 mois.**

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le FCP présente un niveau de risque faible du fait de ses investissements en titres court terme dont une majorité relève de la catégorie investissement. Toutefois, l'exposition aux obligations de catégorie spéculative, dont les mouvements de prix peuvent être plus rapides et plus violents, contribue à augmenter le niveau de risque du fonds.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP
- Risque de crédit :** risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Ce risque est accru du fait de la détention de titres spéculatifs.
- Risque lié aux instruments financiers à terme :** risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.
- Risque de contrepartie :** risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.
- Risque opérationnel :** risque résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la société de gestion, ou résultant d'événements extérieurs.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	2% maximum
Frais de sortie :	Néant

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

* Les pourcentages indiqués se fondent sur le dernier exercice clos fin juin 2019. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

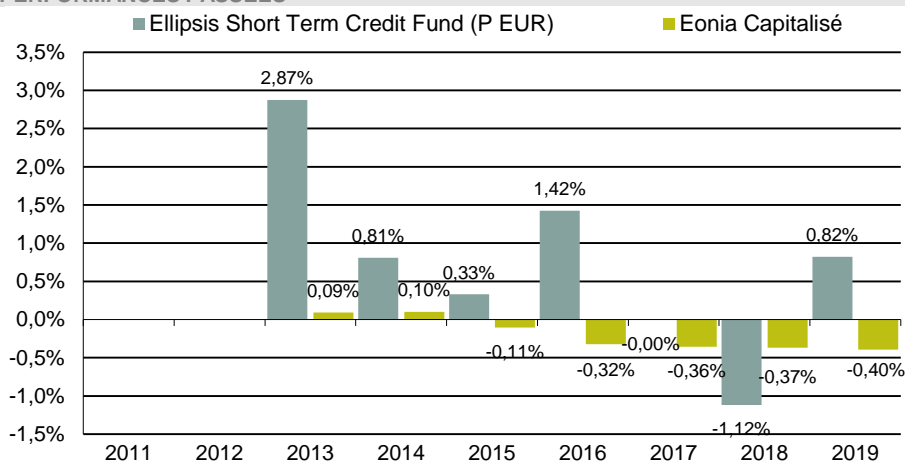
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	0,81% TTC de l'actif net*

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ellipsis-am.com ou sur demande à l'adresse client_service@ellipsis-am.com.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance :	0,001% TTC de l'actif net* (15% TTC au-delà de l'EONIA capitalisé +0,70%)

PERFORMANCES PASSES



La classe de parts PEUR a été créée le 18 juillet 2012.

La devise de valorisation est l'euro (EUR).

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie non acquis au fonds.

Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 6 rue Ménars, 75002 Paris, par mail client_service@ellipsis-am.com ou sur le site internet www.ellipsis-am.com. La valeur liquidative est publiée sur le site www.ellipsis-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenir par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, sont disponibles sur le site internet www.ellipsis-am.com et sur demande.

La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2020.